BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

SESSION 2025

ANNEXE 5 : Modèle d'attestation de stage 1 2

Logo de l'organisme d'accueil

ATTESTATION DE STAGE

à remettre à la ou au stagiaire à l'Issue du stage

ORGANISME D'ACCUEIL Nom ou dénomination sociale: INFRA TP Adresse: B? 2050 LUS MEVILLE/Gabon	
Adresse: BP 2050 WSMeVille/Gabon	
= +4166384623	
certifie que	
LA OU LE STAGIAIRE	
Nom: NOUN ENG Prénom: JOSAN	•
Né(e) le : 27.10.9.18006 Sexe : F □ M 🗷	
Nom: NDOUNTENG Prénom: JOHDAN Né(e) le: 2710918006 Sexe: F M M Adresse: 5 AVENGE ENTLE BAYDOT, SA 300 MASOY	
=: 0744877555 Mel: Trolouteng84@, 9mg/l. Com	
ÉTUDIANT(E) EN BTS Services Informatiques aux organisations	
Option SISR X SLAM	
AU SEIN DE (nom de l'établissement d'enseignement supérieur ou de l'organisme de formation) :	1
CFA SCHOLIA	
a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études	
DURÉE DU STAGE	
Dates do début et de fin du stage : Du \$8,19,9911 au \$6,001 905	
Dates de début et de fin du stage : Du 18/12/2024 au 06/0/12025	
Dates de début et de fin du stage : Du 18/12/24 au 06/0/12025 Représentant une durée totale de 3 puna men nombre de semaines / de moio	
Dates de début et de fin du stage : Du 18/12/29 au 06/10/12/2015 Représentant une durée totale de 3 sumasmes nombre de semaines / de mêtie (rayer la mention inutile).	
Dates de début et de fin du stage : Du 18/12/24 au 06/0/12025 Représentant une durée totale de 3 puna men nombre de semaines / de moio	Je
Dates de début et de fin du stage : Du Di Di Day au De l'Ola Day nombre de semaines / de mêie (rayer la mention inutile). a durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve de le lois à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L 124-13 du code de l'éducation (art. L 124-18 du code de l'éducation). Chaquériode au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque périor	Je
Dates de début et de fin du stage : Du BILL 224 au DE IDA 25 Représentant une durée totale de BILL 244 au nombre de semaines / de mêie (rayer la mention inutile). La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve de liroits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L 124-13 du code de l'éducation (art. L 124-18 du code de l'éducation). Chaquériode au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période un moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.	Je
Dates de début et de fin du stage : Du Di	de
Dates de début et de fin du stage : Du Dinibilitària de la présence de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve de la congés et autorisations d'absence prévus à l'article L 124-13 du code de l'éducation (art. L 124-18 du code de l'éducation). Chaquériode au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque périon un moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois. MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros. L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage lans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-10) du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été Nom, fonction et signature de la personne	de
Dates de début et de fin du stage : Du Dan	de de
Dates de début et de fin du stage : Du Dan	ue de
Dates de début et de fin du stage : Du 281/2224 au Dé 12/2245 Représentant une durée totale de 281/2224 au nombre de semaines / de mélie (rayer la mention inutile). La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve de roits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L 124-13 du code de l'éducation (art. L 124-18 du code de l'éducation). Chaquériode au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois. MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros. L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage lans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n' 2014-10 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été partifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux rimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La femande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux annuées deux annuées la faire par l'étudiant(e) dans les deux annuées les deux annuées la faire par l'étudiant(e) dans les deux annuées les deux annuées la faire par l'étudiant(e) dans les deux annuées les deux annuées la faire par l'étudiant(e) dans les deux annuées les deux annuées la faire par l'étudiant(e) dans les deux annuées les deux annuées la faire par l'étudiant(e) dans les deux annuées les deux annuées les deux annuées les deux annuées la faire par l'étudiant(e) dans les deux annuées les deux annuées la faire par l'étudiant(e) dans les deux annuées le	ue de
Dates de début et de fin du stage : Du Dille 2019 au Dille 2015 Représentant une durée totale de Dille 2019 au nombre de semaines / de mois le comme de l'éducation (art. L 124-18 du code de l'éducation). Chaque de l'éducation (art. L 124-18 du code de l'éducation) chaque de l'éducation (art. L 124-18 du code de l'éducation). Chaque de l'éducation (art. L 124-18 du code de l'éducation) chaque de l'éducation (art. L 124-18 du code de l'éducation). Chaque de l'éducation de stage et chaque périod le mois de l'éducation de stage et chaque périod le comme équivalente à un mois. MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros. L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve le versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage de sur versement d'une cotisation sur les retraites (loi n'2014-10 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été partifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux retraites, sous réserve du versement d'une cotisation. La temande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années deux ann	ue de
Dates de début et de fin du stage : Du BINLIANU au DÉ INFLAGE Représentant une durée totale de BINLIANU nombre de semaines / demante (rayer la mention inutile). La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective de la ou du stagiaire dans l'organisme, sous réserve de roits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L 124-13 du code de l'éducation (art. L 124-18 du code de l'éducation). Chaquériode au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période un moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois. MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE À LA OU AU STAGIAIRE La ou le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de euros. L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve lu versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage du versement d'une cotisation sur les retraites (loi n°2014-10) du 20 janvier 2014 jouvre aux étudiants dont le stage a été protifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux rimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La germande est à faire par l'étudiant(e) dans les deux années deux années deux des faire par l'étudiant(e) dans le deux années deux années deux années deux des faire par l'étudiant(e) dans le deux années deux de la gratification perçue. Les informations précises	ue de

¹ Remettre autant d'attestations que d'entreprises fréquentées pour couvrir les semaines de stage réglementaires.

² Pour les personnes candidates se présentant au titre de leur activité professionnelle, cette attestation sera remplacée par des certificats de travail.